

Réunion de lancement de la "Mission Emploi Quartier" - 21 novembre 2005

Intervention de Françoise de Veyrinas, présidente du Conseil national des missions locales

Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les élus, présidents de missions locales,
Monsieur le Directeur de l'ANPE,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'administration,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des agences locales pour l'emploi et des missions locales,
Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes ici aujourd'hui réunis, missions locales et agences locales pour l'emploi, c'est pour une raison grave. En effet, les événements de ces derniers jours montrent combien notre pays souffre d'un malaise profond, notamment dans les quartiers en difficultés.

Crise d'identité diront certains, crise de repères diront d'autres. En tout cas, nous sommes là pour mieux travailler ensemble, afin d'offrir des solutions d'insertion professionnelle à chacun des jeunes issus des zones urbaines sensibles qui rencontrent des difficultés, qui se sentent abandonnés. Nous en connaissons un certain nombre, d'autres échappent à tout maillage des institutions.

Alors Mesdames et Messieurs, vous êtes déjà tous engagés, je le sais, notamment à travers la mise en œuvre du CIVIS et celle des nouveaux contrats aidés.

Je voudrais remercier les présidents et directeurs de missions locales pour ce travail. Depuis juillet à aujourd'hui, 80 000 CIVIS ont été signés pour un objectif de 100 000 en fin d'année. Dans les zones sensibles, il convient sans aucun doute de faire encore plus pour les jeunes.

Cet effort pour que ces jeunes accèdent à l'emploi durable, nous, missions locales, agences locales de l'emploi, nous devons le conduire ensemble. Les jeunes en question seront difficiles à convaincre, s'il n'y a pas de solutions concrètes.

Les missions locales sont prêtes à relever ce défi. Pour ce faire, il est indispensable qu'elles bénéficient d'un droit de tirage sur tous les contrats, notamment sur les 20 000 CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi), le PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières des trois fonctions publiques).

L'accès aux contrats pour ces jeunes est un vrai sujet de fond à travailler entre notre réseau et l'ANPE.

En effet les missions locales n'ont pas un accès direct à l'offre.

De même, la répartition des publics entre missions locales et agences locales pour l'emploi doit faire l'objet d'une concertation, afin d'utiliser au mieux les moyens d'intervention de chacun.

Par ailleurs, je peux vous proposer plusieurs axes pour faciliter le travail des missions locales dans l'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes issus des zones urbaines sensibles.

Simplifier l'utilisation du fonds d'insertion pour les jeunes (FIPJ) pour trouver très rapidement des solutions locales pour résoudre des difficultés spécifiques de certains jeunes.

Il s'agit de les aider à accepter un contrat ou à ne pas se décourager si les premiers mois en emploi sont difficiles (aides pour les transports, l'habillement, le logement, la garde d'enfants...).

Il faut sortir de la logique des appels à projets pour revenir à une logique d'aides individuelles, et apporter de la souplesse pour permettre l'innovation.

Amplifier le recours au parrainage dans les ZUS.

Il existe deux leviers : augmenter le dédommagement du parrain (plafonné à 305€ depuis plusieurs années) ; attirer des parrains toujours en activité au sein de leurs entreprises.

Le parrainage permet de créer des passerelles avec le monde économique.

C'est un instrument qui n'est pas utilisé dans tout son potentiel.

Rénover les locaux des missions locales des ZUS.

Mettre à disposition de nouveaux locaux dans les ZUS sous forme d'antennes de missions locales associant tous les partenaires dans le cadre de la politique de la ville (avec par exemple une prise en charge de l'Etat pour moitié).

Il faut agir au plus près des jeunes et leur offrir une image positive de ce lieu ressource.

Il faut permettre à nos personnels d'avoir une ergonomie de travail facilitant la gestion des situations de crise.

Renforcer les partenariats avec les GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification), notamment grâce au contrat de professionnalisation.

Deux arguments plaident pour ce partenariat : les GEIQ fédèrent des employeurs dans les métiers qui ont des difficultés de recrutement et le contrat de professionnalisation est un outil efficace pour l'insertion professionnelle.

Actuellement, on compte seulement 1 300 contrats signés par 95 GEIQ. On peut certainement mieux faire.

Communiquer sur les réussites professionnelles de ces jeunes.

A partir de l'accompagnement réalisé par la mission locale, par l'agence locale pour l'emploi ou par leurs partenaires, à travers les chantiers d'insertion, le parrainage, il nous faut construire des représentations positives des jeunes et le faire savoir.

Enfin, comme cela s'est fait lors de la construction du stade de France, il nous faut prévoir un accès obligatoire des jeunes des ZUS aux emplois générés par les chantiers de rénovation urbaine. Et il faut le faire savoir.

Voilà messieurs les ministres, mesdames et messieurs, étant donné les enjeux, trouvons les conditions d'un fonctionnement totalement efficace, au service des jeunes en difficulté dans les ZUS.

Relevons ensemble ce défi essentiel pour l'avenir de notre pays.

Pour ma part, j'y suis prête.